

Date de convocation
<b>20 juin 2024</b>
Date d'affichage de l'avis
<b>20 juin 2024</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 12</b>
<b>Votants : 14</b>
N° d'ordre
<b>D_2024_4_5</b>

Réunion du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, M.-C. LALANNE, C. BERDUCQ, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : C. CHUBURU à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY

Etaient absentes : C. CHUBURU, M. PULVINET, A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme B. LORRY.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie, S. ECH CHEYBY, stagiaire.

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT FONCTIONNAIRE STAGIAIRE DE LA FPT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent nommé fonctionnaire stagiaire sur un poste permanent à temps non complet annualisé de 18h56 (18,93) par semaine à un temps non complet annualisé de 19h40 (19,68), pour un temps supplémentaire de ménage dans les classes.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**DECIDE**                   ▪ de porter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, de 18h56 (18,93) à 19h40 (19,68) le temps hebdomadaire annualisé de travail d'un agent fonctionnaire stagiaire.

**PRECISE**                   ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

*Adopté à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



**Marc DUFAU**